

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2019_ 0165

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019,
L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 27 septembre, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 septembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.**

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NATALE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M. BARDET, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M. NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, Mme CAMARA, M. CALAMITA (arrivée à 19h45 avant le vote du point n° 10), Mme VICTOR-LEROCH, M. KAPLAN, M. TATI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. SANCHEZ qui a donné pouvoir à Mme NAKACH,
M. DIOGO qui a donné pouvoir à Mme NEDJARI,
M. MAYOULOU NIAMBA qui a donné pouvoir à M. TIENG,
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,
Mme MONIER qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,
M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES,
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. BEAULIEU (jusqu'au point N°9),
M. NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KAPLAN.

ABSENTS : Mme DODOTE (excusée), M. DRAMÉ, Mme PELLICOLI, M. KRZEWSKI, Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CAMARA.

Point 6 : Convention de partenariat relative aux actions menées entre la Commune de Noisiel et l'Éducation Nationale

- suite DEL2019_

0135

portant Convention de partenariat relative aux actions menées entre la Commune de Noisiel et l'Éducation Nationale
(2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de partenariat relative aux actions menées entre la Commune de Noisiel et l'Éducation Nationale,

CONSIDÉRANT que la commune de Noisiel s'est engagée, depuis plusieurs années, dans la mise en place d'actions en direction des familles et des équipes éducatives au sein des établissements scolaires,

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre les actions menées dans le cadre du soutien à la parentalité en lien avec les établissements scolaires de Noisiel,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention de partenariat entre la commune de Noisiel et l'Éducation Nationale,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 09 septembre 2019,

ENTENDU l'exposé de M. FONTAINE, Maire-adjoint en charge de la Petite-Enfance, la Famille et la Santé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat relative aux actions menées entre la commune de Noisiel et l'Éducation Nationale,

AUTORISE Monsieur le maire à signer ainsi la dite convention que tout document ou avenant portant sur cette convention

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le
Affiché en Mairie le
Publié au RAA le

01 OCT. 2019
01 OCT. 2019

01 OCT. 2019